

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
Présents

Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Colette Njomgang, Jean Laurent, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;
 Eliane Paulissen, Françoise Bertieaux, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vleminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Rachid Madrane, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Imad Benarafa, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Sandra Jen, Viviane Scholliers, Françoise de Halleux, *Conseillers communaux* ;
 Christian Debaty, *Secrétaire communal*.

Excusés

Rik Baeten, *Échevin(e)* ;
 Damien Gérard, Farida Tatou, *Conseillers communaux*.

Séance du 02.03.15

#Objet : Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2015 - Renouvellement#

Séance publique

Finances

Le Conseil Communal,

Vu la délibération du Conseil Communal du 16 décembre 2013 relative au même objet, expirant le 31 décembre 2014 ;

Vu l'article 252 de la nouvelle loi communale imposant l'équilibre budgétaire aux communes ;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 concernant les institutions bruxelloises ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu le Code des Impôts sur les revenus, notamment les articles 464 à 470 ;

ARRETE :

Article 1 : Il est établi pour l'exercice 2015 une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au premier janvier de l'exercice d'imposition;

Article 2 : Le taux de la taxe est fixé pour tous les contribuables à 7,5 % de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice;

Article 3 : L'établissement et la perception de la taxe communale s'effectueront par les soins de l'administration des contributions directes comme il est stipulé à l'article 469 du Code des Impôts sur les revenus.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 26 votes positifs, 6 abstentions.

Abstention : André du Bus, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Viviane Scholliers.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
Christian Debaty

Le Bourgmestre-Président,
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME
Etterbeek, le 04 mars 2015

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,

Christian Debaty

Frank Van Bockstal